

Faut-il forcer les sans -abri à dormir au chaud ?

Le contexte

Le bourgmestre d'Etterbeek a pris une ordonnance de police qui impose l'arrestation administrative des sans-abri qui refusent d'intégrer les hébergements d'hiver. La Ville de Bruxelles réfléchit à faire de même. Peut-on forcer quelqu'un à se mettre à l'abri ?

Non

■ On se trompe de priorité. Le problème, c'est le logement. Les personnes qui refusent d'aller dans un abri ont de bonnes raisons et savent comment se protéger du froid. Si les gens ont peur d'être embarqués, ils vont se cacher. Et ça, c'est un danger supplémentaire.

Jean Peeters

Plateforme Front SDF.

A Etterbeek depuis vendredi, entre 20h et 7h du matin, toute personne sans abri doit être protégée du grand froid, qu'elle le veuille ou non. Qu'en pensez-vous ?

Il y a plus de dix ans, il y a déjà eu une réaction de tout le secteur en Région bruxelloise contre la proposition de loi d'Yvan Mayeur qui voulait faire exactement la même chose. Le nom donné, c'était "enlever par contrainte". Il ne fait aucun doute pour nous que c'est une très mauvaise idée.

Qui décide s'il fait trop froid ou pas ? Quelqu'un qui vit dans vingt degrés chez lui claque évidemment des dents dès qu'il fait zéro et ne peut comprendre la réalité de la situation sans l'avoir vécue. Les personnes qui refusent d'aller dans un abri ont de très bonnes raisons pour cela. Elles savent la plupart du temps comment se protéger du froid. Elles sont souvent accompagnées d'un chien. L'animal n'est pas accepté dans les refuges et peut les réchauffer. Un ordre de police visant à déplacer les gens par la force est complètement incompréhensible pour les SDF !

D'ailleurs, qui va intervenir sur le terrain : un simple policier qui ne connaît rien à leur situation ? Les travailleurs sociaux (et casser ainsi la relation de confiance qu'ils tentent de tisser) ? Non.

Vincent De Wolf affirme que son rôle est de protéger tous les habitants de sa commune. C'est vrai, non ?

Mais qui protège-t-il à votre avis ? Il pense qu'il pourrait être poursuivi et qu'un énorme scandale

éclaterait si un SDF devait décéder dans la rue à Etterbeek : c'est lui qu'il protège, pas les autres. L'intention peut évidemment sembler bonne... Mais c'est surtout un coup de communication.

Il met quand même quelqu'un à l'abri. Le froid n'est donc pas dangereux selon vous ? Ce week-end encore, en France, on annonçait le décès d'un sans-abri à Valence, probablement de froid.

Probablement, dites-vous : c'est comme dans le métro Lemonnier il y a des années. Un homme avait été retrouvé mort alors qu'il faisait terriblement froid. Mais qui peut être sûr de la cause ? Personne n'en sait rien ! Vous savez, on meurt de tout dans la rue : de chaud, de faim, de maladie... Je suis dans le "circuit" depuis une vingtaine d'années. J'ai connu combien de fois des -10° sur Bruxelles ? J'étais moi-même alors très étonné de voir des gens près de la gare Centrale en dessous d'un carton, bien emmitoufflés. "Ecoute, Jean, me disaient-ils, tu comprends quand même que je préfère rester ici. Si je dois aller au Samu, je ne peux pas le faire avant 23h, je dois aller jusque-là, on ne peut pas fumer et je préfère rester tout seul." En général, ils savent très bien comment se couvrir.

Vous savez, si les gens ont peur d'être embarqués, ils vont se cacher. Et ça, c'est un danger supplémentaire alors qu'on essaie par tous les moyens de maintenir le contact.

Des décisions similaires ont-elles déjà été prises ?

Pas à ma connaissance non, du moins en Belgique francophone.

Les dispositifs pour aider les SDF suffisent-ils ?

Le problème principal, c'est le manque de logements. Il faut travailler sur la régulation des loyers et faire pression sur tous les immeubles vides. La question des abris de nuit est secondaire. Et s'en inquiéter seulement par grand froid est à côté de la plaque. Les SDF meurent autant en été qu'en hiver !

Concernant les dispositifs "hiver", on peut dire à Bruxelles par exemple que les choses ont énormément évolué en la matière et qu'il y a suffisamment de lits. La toute grosse difficulté reste la manière dont ceux-ci sont attribués. Quand on télé-

phone à 21h pour voir s'il y a de la place et qu'on se voit répondre de rappeler à 23h, que pensez-vous qu'on décide ? De se mettre en route ou pas ? Parce qu'il faut y aller à pied et que ce n'est pas à côté... Bien sûr que non : quand il fait froid comme maintenant, on s'installe le mieux qu'on peut le plus tôt possible et on y reste. On ne va pas en abri. Deuxième problème : une série de personnes en difficultés particulières sont maintenant prioritaires à Bruxelles (les enfants, les femmes, les personnes qui souffrent de problèmes de santé...). C'est évidemment très bien mais il y a un défaut. Le prioritaire annoncé ne se présente pas toujours, et donc son lit reste vide...

Entretien : Monique Baus

L'ampleur de la situation

Sait-on combien de gens sont SDF ?

Pour savoir combien de personnes en Belgique sont sans domicile fixe, une étude commence au niveau fédéral avec

les universités de Liège et Gand, explique Jean Peeters qui enchaîne : "J'aimerais insister sur un phénomène nouveau : les SDF cachés. On parle de personnes qui n'arrivent plus à payer leur loyer et sont abritées chez un proche, par exemple, ou dans un garage, sans être domiciliées à cette adresse. Il faut qu'elles fassent partie de l'addition."

Oui

■ Les sans-abri qui dorment à la rue par ce froid prennent un risque physique majeur. En tant que bourgmestre, je suis alors complice de non-assistance à personne en danger. Il faut proposer un hébergement à ces personnes et, si elles le refusent, les détenir administrativement.

Vincent de Wolf

Bourgmestre MR d'Etterbeek.

Pourquoi avoir pris la décision d'arrêter administrativement les SDF qui refusent de se rendre dans les hébergements d'hiver à Etterbeek ?

Tout d'abord, le but n'est pas de les arrêter mais plutôt de les convaincre de se faire héberger par grand froid. On sait que dans les jours qui viennent, on devrait atteindre -10 ou -12 degrés dans les rues de Bruxelles. Ce ne sont pas des températures où on peut laisser des êtres humains à la rue.

J'ai été prévenu vendredi soir par les équipes sociales qu'il y avait un refus de certains SDF d'être amenés au chauffoir, le centre d'hébergement d'hiver de la commune. Je me suis dit qu'on ne pouvait pas en rester là. J'ai donc travaillé avec mon collaborateur ce week-end pour trouver une façon de prendre légalement une ordonnance pour, au besoin, contraindre ces personnes à être hébergées.

Les patrouilles de police sont chargées, la nuit, de faire des rondes de maraude pour retrouver les SDF. Sur Etterbeek, on sait toujours à peu près où se trouvent ces personnes. La commune est petite et les endroits sont assez bien connus.

Quels sont les résultats après une première nuit ?

Le premier soir, dans la nuit de dimanche à lundi, cela n'a pas très bien fonctionné. La communication a été très difficile. Il s'agissait essentiellement de Roms. J'ai pu bénéficier de la présence d'un agent de quartier parlant roumain, qui a accompagné les patrouilles. J'ai mis à disposition un ouvrier avec une camionnette pour prendre les affaires de ces personnes. Nous avons pris contact avec l'hôpital d'Etterbeek-Ixelles. Les médecins ont examiné ces personnes pour savoir si leur état de santé leur permettait de passer la nuit dehors par de telles températures. Finalement, les choses se sont passées extrêmement calmement. Après examen, les médecins

ont déterminé qu'elles ne pouvaient effectivement pas dormir à la rue. De là, on les a conduites au chauffoir communal où elles sont restées volontairement jusqu'à 7 h du matin. On aura plus d'encadrement dans les nuits qui viennent.

L'ordonnance de police prévoit que, si malgré la mise à disposition du chauffoir, les sans-abri veulent encore partir, alors dans ce cas-là, on les arrête administrativement et on les place dans les locaux de la commune. Dans la nuit de dimanche à lundi, nous n'avons pas eu à le faire.

De quels locaux parle-t-on ?

Malheureusement, nous n'avons pas d'autres possibilités, s'ils veulent quitter le chauffoir, que de les mettre dans un lieu de détention administrative, comme cela se fait par exemple pour quelqu'un qui menace sa propre santé, celle de tiers, ou qui est ivre.

Une personne pourrait donc chaque jour être arrêtée et relâchée le lendemain si elle refuse l'accueil ?

Oui. Je prends toujours l'exemple que l'on m'avait enseigné lorsque j'étais étudiant en droit. Si une personne se couche sur les rails de tram pour se suicider, on ne va pas la laisser faire et regarder ce qu'il se passe. C'est un peu la même chose ici. On sait très bien que la personne prend un risque physique majeur en dormant dehors. J'estime dès lors que je suis alors complice de non-assistance à personne en danger. Je ne voudrais pas que cela arrive. C'est la raison pour laquelle j'ai pris cette mesure exceptionnelle.

Est-ce que vous comprenez les réticences que peuvent avoir certains SDF à intégrer ces logements d'hiver ?

Je comprends ces réticences parce qu'en général, ce sont des hébergements qui se font dans de

grands dortoirs, avec un grand nombre de personnes qui sont éventuellement droguées, ivres, en difficulté. Ce n'est pas le cas à Etterbeek. L'hébergement se fait dans une petite maison bruxelloise classique, aménagée pour pouvoir dormir et se restaurer. Ce n'est pas le même concept. A cir-

constances exceptionnelles, mesures exceptionnelles. Celles-ci devraient durer jusqu'au 8 mars, d'après les prévisions météo. Si la vague de froid s'arrête, on lèvera la mesure. Si elle persiste, on la prolongera.

Froid : quels sont les risques encourus ?

Dormir à l'extérieur par de telles températures représente un risque de mise en danger physique, surtout

pour les nourrissons, les malades chroniques, les personnes âgées ou socialement défavorisées. Le froid intense peut en effet causer de l'hypothermie, des engelures (lésions de la peau entraînant fourmillements et démangeaisons) ou encore, une aggravation de certaines maladies cardiaques ou respiratoires. Si vous rencontrez des personnes en danger, vous pouvez faire appel au numéro vert d'urgence du Samusocial, le 0800/99 340.